

# AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO AUX CLIENTS DU SERVICE DE TRANSPORT D'HYDRO ONE NETWORKS INC.

**Hydro One Networks Inc. a déposé une requête en vue d'augmenter le montant qu'elle facture pour l'utilisation de son réseau de transport d'électricité en Ontario à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

**Apprenez-en plus. Donnez votre avis.**

Hydro One Networks Inc. a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario en vue d'augmenter le coût d'utilisation de son réseau de transport à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Si la demande est approuvée, les consommateurs résidentiels moyens verront leur facture mensuelle augmenter d'environ 0,23 \$.

Cette requête est prévue pour un rajustement mécanique d'un an pour répondre aux besoins de revenus liés au transport d'électricité d'Hydro One Networks Inc., calculés en fonction de certains facteurs tels que l'inflation et la productivité. La demande d'augmentation des tarifs est établie à l'aide d'une formule liée à l'inflation et approuvée par la CEO, ainsi qu'à d'autres facteurs visant à favoriser l'efficacité de la distribution.

La décision de la Commission de l'énergie de l'Ontario relativement à cette requête pourrait avoir un effet sur tous les clients en Ontario. Le coût du transport est pris en compte dans les frais de livraison figurant sur la facture d'électricité.

## LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra une audience publique afin d'étudier la demande déposée par Hydro One Networks Inc. Au cours de l'audience, des questions seront posées à Hydro One Networks Inc. concernant l'augmentation des tarifs. Nous prêterons attention également aux questions et aux points de vue de particuliers et de groupes qui représentent les clients d'Hydro One Networks Inc. À l'issue de cette audience, la CEO décidera du bien-fondé d'une augmentation des tarifs et, le cas échéant, du montant du changement tarifaire à venir.

La Commission de l'énergie de l'Ontario est une agence publique indépendante et impartiale. Les décisions que nous prenons visent à servir au mieux l'intérêt public. Notre objectif est d'encourager le développement d'un secteur de l'énergie efficace et financièrement viable, afin d'offrir des services énergétiques fiables à un prix raisonnable.

## INFORMEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informé relativement à cette demande et de participer au processus.

- Vous pouvez examiner la requête d'Hydro One Networks sur le site Web de la CEO dès maintenant.
- Vous pouvez déposer une lettre de commentaires qui sera prise en compte au cours de l'audience.
- Vous pouvez participer activement au processus (à titre d'intervenant). Inscrivez-vous avant le **[la compagnie insérera la date correspondant à 10 jours civils suivant la publication du présent avis sur le site Web du requérant]**, faute de quoi l'audience aura lieu sans votre participation et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente affaire.
- Vous pourrez examiner la décision rendue par la CEO à l'issue de la procédure, ainsi que ses justifications, sur notre site Web.

## EN SAVOIR PLUS

Les tarifs proposés sont relatifs aux services de transmission d'Hydro One Networks Inc. Ils sont inscrits à la ligne « livraison » de votre facture d'électricité. Notre numéro de dossier pour cette affaire est **EB-2018-0130**. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette audience, sur les démarches à suivre pour déposer une lettre, participer en tant qu'intervenant ou pour consulter les documents relatifs à cette affaire, veuillez sélectionner le numéro de dossier **EB-2018-0130** dans la liste sur le site Web de la CEO : [www.oeb.ca/participez](http://www.oeb.ca/participez). Pour toute question, vous pouvez également communiquer avec notre centre des relations avec les consommateurs au 1 877 632-2727.

## AUDIENCES ORALES OU AUDIENCES ÉCRITES

Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences orales et les audiences écrites. Hydro One Networks Inc. a demandé une audience écrite. La CEO examine cette demande à l'heure actuelle. Si vous pensez qu'une audience orale est nécessaire, vous pouvez fournir pour cela vos arguments par écrit à la CEO avant le **[la compagnie insérera la date correspondant à 10 jours civils suivant la date de publication du présent avis sur le site Web du requérant]**.

## PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse de domicile et votre adresse électronique ne seront pas rendus publics. Si vous représentez une entreprise, tous les renseignements de l'entreprise demeureront accessibles au public. Si vous participez à titre d'intervenant, tous vos renseignements personnels seront rendus publics.

*Cette audience sur les tarifs sera tenue en vertu de l'article 78 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O 1998, chap. 15 (annexe B).*



Ontario  
Ontario Energy Board    Commission de l'énergie  
de l'Ontario